

Professionnels de santé



Lorsqu'il y a une volonté partagée d'associer des compétences médicales, soignantes, médico-sociales pour mieux prendre en charge une situation concernant une ou des maladies aiguës ou chroniques, il est nécessaire de mettre en place un protocole. Ce protocole décrit qui fait quoi, quand, comment, pourquoi, pour qui et avec qui.

Pour aider les équipes de soins à mettre en place de tels protocoles pluriprofessionnels, la [Haute autorité de santé \(HAS\)](#) a précisé leurs conditions d'élaboration et de mise en œuvre dans deux documents publiés sur son site.

Le premier, une fiche [« Points clés et solutions »](#) de 9 pages, détaille, étape par étape, ce qu'il faut faire pour préparer en amont un protocole, pour l'élaborer, puis le mettre en place et effectuer un suivi. Quelques exemples de réalisation de protocoles et de projets en cours sont également donnés. Et en annexe se trouvent des modèles de documents concrets comme une fiche d'identité de protocole.

Le deuxième document est une [« note méthodologique et de synthèse documentaire »](#) de 20 pages. Il complète utilement la fiche pratique en analysant la littérature sur le sujet, les retours d'expériences des professionnels et des institutionnels.